



**Communiqué du SNESUP-FSU
de l'Université de Haute-Alsace
(Le 3 octobre 2023)**

La Cour d'Appel de Colmar vient de confirmer la condamnation de Monsieur Pauvert pour harcèlement sexuel au regard de l'autorité que lui confère sa fonction. Elle a aussi réduit la durée de la peine, annonçant ainsi sa possible réintégration au sein de l'UHA.

La section SNESUP-FSU de l'UHA tient à souligner que la protection des étudiant.e.s constitue à ses yeux une priorité absolue. Dans ces conditions, le retour de Monsieur Pauvert au sein de l'UHA et devant des étudiant.e.s lui semble très problématique dans la mesure où elle pourrait nuire à la vie de l'établissement et au travail de l'ensemble des personnels et étudiant.e.s.

En outre, la section SNESUP-FSU de l'UHA tient également à rappeler son profond attachement à la liberté académique et en particulier à la liberté pédagogique des universitaires. Mais au regard de la réalité des faits que la Cour d'Appel a permis d'établir, les propos et comportements mis en cause sortent clairement du cadre déontologique du métier d'enseignant-chercheur.

Face à la gravité des faits mis en lumière, à ce jour, par la Justice, la section SNESUP-FSU de l'UHA appelle la Présidence à prendre toutes les mesures nécessaires, comme elle l'a déjà fait par le passé, afin d'assurer une poursuite sereine de la vie de l'établissement. Plus largement, elle appelle à une meilleure prise en compte de l'ensemble des problématiques de violences sexistes et sexuelles et de harcèlement.